COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 novembre 2023

BTP: QUELLES BONNES PRATIQUES DE PRÉVENTION METTRE EN ŒUVRE SUR LES CHANTIERS?

7e Rendez-vous prévention BTP: objectif et enjeu

En partenariat avec l'organisme professionnel de la prévention du bâtiment et des travaux publics (<u>OPPBTP</u>) et la <u>CCI de Seine-et-Marne</u>, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) organise le 24 novembre 2023 à 9h à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), une journée d'échanges dédiée à la prévention des risques professionnels dans le BTP.

Cet événement a vocation à **réunir** en un même lieu, maîtres d'ouvrage (MOA), maîtres d'œuvre (MOE), coordinateurs sécurité et protection de la santé (CSPS) et les entreprises afin de présenter la mise en œuvre de bonnes pratiques de prévention observées sur les chantiers, et d'apporter des solutions concrètes à leurs problématiques.

Au programme, les thèmes suivants seront abordés :

- risques liés à l'utilisation des banches;
- risques liés à la présence de trémies ;
- risques liés aux bruits;
- présentation des incitations financières BTP.

Cette manifestion a pour enjeu la diminution des accidents du travail dans le secteur du BTP dont la sinistralité reste significative.

• Chiffres nationaux 2018 :









1 salarié sur 18

victime d'accident du travail par an, soit ${f 1}$ accident du travail toutes les 2 minutes

Chiffres régionaux 2021 :

Nombre de salariés : 420 058

Nombre d'accidents de travail avec arrêt : 11 641

Nombre d'accidents de travail mortel : 22

Nombre d'accidents de trajet : 1 244

Nombre de maladies professionnelles : 896

() LES RENDEZ-VOUS PRÉVENTION, C'EST QUOI?

Les « **Rendez-vous prévention** » c'est plus de 900 participants sur les 6 dernières éditions. Lors de ce rassemblement, des experts et acteurs du secteur du BTP viennent témoigner sur la mise en œuvre sur le terrain, d'une démarche de prévention adaptée.



L'évaluation des risques est le point de départ de toute démarche de prévention. Cette étape essentielle consiste à identifier, analyser et classer les risques afin de définir les actions de prévention les plus appropriées.

À propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social.

D'une part, la Caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocations de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage).

D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap.

Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur reconnaissance. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ CRAMIF.FR

Contact presse:

presse.cramif@assurance-maladie.fr





@cramif in LinkedIn
YouTube

